

cependant privés d'intérêt. Ainsi on verra qu'il n'y a plus, eu de suppressions de communes que pour cause d'annexion aux villes, et qu'au contraire le développement de l'industrie a forcé d'ériger en communes plusieurs petites localités.

Procédons par ordre, comme nous l'avons fait jusqu'ici.

## RHONE.

### COMMUNES.

1° *Suppressions*. Il a été supprimé cinq communes dans le département du Rhône depuis 1848. Ce sont les suivantes : *Vaise, la Croix-Rousse et la Guillotière*, réunies à Lyon par une loi du 24 mars 1852 ; *Béligny et Ouilly*, réunies en tout ou en partie (1) à Villefranche par une loi du 23 avril 1853.

2° *Créations*. Il a été créé dans la même période de temps trois nouvelles communes :

*Fontaines-sur-Saône*, distraite de la commune de *Fontaines-Saint-Martin* par une loi du 25 juin 1850. Cette nouvelle commune fut composée d'une section de celle de Fontaines-Saint-Martin appelée Saint-Louis-Fontaines, du vocable de l'église qu'elle possède, et située sur les bords de la Saône. La rivalité entre Saint-Louis et Saint-Martin avait été poussée à un point tel, qu'on craignait toujours quelque conflit. C'est ce qui fit admettre la séparation. D'ailleurs, les deux localités offraient tous les éléments nécessaires pour former deux communes distinctes, et Saint-Louis en particulier avait église, cimetière, écoles de filles et de garçons, etc.

(1) On verra plus loin comment la chose fut réglée.